

Chatton, Pierre-François et MAZURYK BAPST, Joanna. *Le Défi francophone*. Bruxelles, Bruylant, 1991, 168 p.

Daniel Colard

Volume 23, numéro 4, 1992

Le droit international humanitaire (droit international des conflits armés)

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/703092ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/703092ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Colard, D. (1992). Compte rendu de [Chatton, Pierre-François et MAZURYK BAPST, Joanna. *Le Défi francophone*. Bruxelles, Bruylant, 1991, 168 p.] *Études internationales*, 23(4), 880–882. <https://doi.org/10.7202/703092ar>

CHATTON, Pierre-François et MAZURYK BAPST, Joanna. *Le Défi francophone*. Bruxelles, Bruylant, 1991, 168 p.

La petite collection «Axes-savoir» dirigée par V.-Y. Ghebali et Pierre Bringuier vient de s'enrichir d'un nouvel ouvrage: «Le Défi francophone», rédigé agréablement et très clairement par deux journalistes suisses, P.-F. Chatton et J. Mazuryk. L'étude est courte (103 p.) — mais c'est la loi du genre de cette collection qui rappelle la série des «Que sais-je» en France — et complétée par une chronologie fort utile, des documents annexes (24 p.) et une bibliographie spécialisée substantielle, au total 155 p.

L'étude est préfacée par J.-Y. Morin, professeur à l'Université de Montréal, ancien vice-premier ministre du Québec et membre correspondant de l'Institut de France et du Haut Conseil de la Francophonie. Dans sa préface il fait remarquer judicieusement que pour le Québec — observation valable pour d'autres États — la Francophonie, l'«espace francophone», constitue un moyen inespéré d'échapper à l'isolement culturel qui le guette sur le continent américain. Il pose aussi les bonnes questions: «Comment et jusqu'à quel point une langue commune peut-elle servir de fondement à une communauté d'États souverains, soucieux par ailleurs de maintenir leurs cultures et langues respectives? Et qu'y a-t-il de commun entre les pays francophones développés du Nord — la Suisse, par exemple, dont le P.N.B. par habitant dépasse 13 000 US \$ — et les «pays les moins avancés» du Sud, dont près de la moi-

tié sont francophones et dont le PNB est d'environ 255 US \$ par an?»

L'intérêt du livre de nos deux auteurs est précisément d'étudier d'une façon synthétique la problématique de la francophonie ou l'histoire d'un Défi: celui qui a permis de passer de l'impossible «Commonwealth à la française» aux sommets des chefs d'État et de gouvernement, c'est-à-dire à la création d'un «espace francophone politique solidaire» où la coopération Nord-Sud occupe une position centrale.

Ce «carrefour de coopération» dans un monde en pleine mutation et à la recherche d'un Nouvel ordre international est analysé avec talent en allant à l'essentiel. Il est difficile d'être aussi complet en un volume de pages aussi restreint. La structure de l'étude s'ordonne autour de quatre chapitres: «Les mutations de la Francophonie»; «Les sommets francophones»; «La Francophonie au travail»; «Les perspectives francophones». Le terme de «francophonie» est déjà ancien puisqu'il a été inventé par un géographe français au XIX<sup>e</sup> siècle quant la France colonisait l'Afrique et l'Indochine: il s'agit d'Onésime Reclus qui en 1880 avait eu l'idée de classer les habitants de la planète en fonction de leur langue. Léopold Sédar Senghor a donné du concept une définition originale en 1985, à savoir: «L'ensemble des États, des pays et des régions qui emploient le français comme langue nationale, officielle, langue de communication internationale ou, simplement, comme langue de travail. L'ensemble des personnes qui emploient le français dans les différentes fonctions que voilà. Enfin, la communauté d'esprit

qui résulte de ces différents emplois». C'est le dernier point qui donne à ce mouvement toute son importance : la francophonie est une culture et un état d'esprit qui passent par une organisation fondée sur le volontarisme. Le français partage avec l'anglais un privilège : il est la seule langue maternelle, officielle ou d'enseignement, présente sur les cinq continents. Trente-cinq États, dont 24 africains, lui reconnaissent un statut privilégié. En outre, le français est langue officielle dans de très nombreuses OIG, y compris aux Nations Unies. Il est difficile de chiffrer le nombre exact des locuteurs : 100, 120, 140, 150 millions ?

On pourrait distinguer plusieurs cercles concentriques en étudiant les États qui utilisent le français sur les différents continents : Europe, Afrique, Asie, Amérique. La décolonisation a permis la structuration de la francophonie après le départ du général de Gaulle en 1969. L'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) proposée à Niamey le 17 février 1969, André Malraux ayant à cette occasion prononcé un discours mémorable, a été officiellement créée le 20 mars 1970 par 21 gouvernements.

Quant à la pratique des sommets francophones, elle va voir le jour dans les années 80. Trois seront organisés entre 1985 et 1990. Le premier — celui de Paris — a eu lieu les 17 et 19 février 1986 : il a réuni les chefs d'État et de Gouvernement des pays « ayant en commun l'usage du français », formule qui a engendré de nombreuses discussions politiques et sémantiques. Après Paris, le Québec — les 2-4 septembre 1987 - a naturellement accueilli la deuxième réunion, et Dakar la troisième, les 24 et 26 mai 1989.

Les lieux des sommets ont une signification plus que symbolique. Dans leurs annexes les auteurs reproduisent les Résolutions et les Déclarations les plus importantes de ces trois sommets francophones. Le 4<sup>e</sup> sommet devait se tenir au Zaïre si les circonstances le permettaient ; il aura lieu à Paris, les 19-21 novembre 1993.

La « Francophonie au travail » — ou en action — décrit le financement et les structures de l'espace francophone, et présente le panorama des formes de coopération, bilatérales et multilatérales. Les questions culturelles et de la communication occupent une place privilégiée : développement de la langue française, TV, radios, universités, cinéma, informatique, instituts multiples scientifiques et technologiques.

Le dernier chapitre aborde les « Perspectives francophones » en mettant l'accent sur deux points principaux : d'une part, assumer la croissance d'un mouvement dynamique mis sur orbite par les trois sommets de 86, 87, 89 ; d'autre part, utiliser au maximum la structure de l'Agence de coopération culturelle et technique qui a un rôle déterminant à jouer parce qu'elle est l'« agence principale d'exécution des décisions des sommets ».

Le pronostic final n'est pas très optimiste. Pour P.F. Chatton et J.M. Bapst, la Francophonie se trouve à un carrefour : « S'il n'y a pas consolidation et affirmation du mouvement, l'heure des déceptions, voire des abandons pourrait à nouveau sonner ». Pourquoi ? Parce que les grands ébranlements survenus à l'Est et la détérioration du climat Nord-Sud provoquée par la crise et la guerre du Golfe menacent

un «mouvement encore fragile». Le défi francophone, concluent-ils, c'est d'être capable de survivre, d'être fort, quel que soit l'environnement international. Cette vision pessimiste laisse une place cependant à l'espoir: pourquoi les pays francophones ne trouveraient-ils pas en eux-mêmes la volonté de faire face ensemble aux périls qui les menacent au seuil du troisième millénaire? Interrogation centrale pour tous les leaders de la francophonie...

Daniel COLARD

*Université Besançon, France*

DEHOUSSE, Renaud. *Fédéralisme et relations internationales: Une réflexion comparative*. Bruxelles, Éditions Bruylant, 1991, 298 p.

Issu d'une thèse de doctorat soutenue en 1988, le livre de Renaud Dehousse, s'efforce de dépasser les handicaps habituels de l'exercice: schématisation d'un plan issu d'une thèse universitaire et spécialisation disciplinaire dans l'approche du sujet.

D'une part, l'auteur utilise à la fois des analyses juridiques (droit constitutionnel et droit international), des études de science politique, mais aussi des considérations de sociologie générale ou des institutions. D'autre part, il montre successivement les conséquences d'une structure fédérale sur la politique étrangère (système de répartition des compétences; existence de pressions centrifuges) et l'effet de la politique étrangère sur l'état fédéral lui-même. Enfin, R. Dehousse analyse le cadre juridique et les

moyens dont disposent les composantes d'une fédération pour faire valoir leurs intérêts et leurs revendications. Plus qu'une «théorie générale des relations internationales d'une fédération», il s'agit d'une approche comparative qui s'appuie surtout sur les exemples australien, canadien et belge et, à l'occasion, sur les États, la RFA ou d'autres fédérations.

Terminé en 1988, le texte souffre évidemment d'une certaine inaptitude à répondre aux questions nées des événements d'après 1989. L'évolution de l'URSS, puis de la CEI, les débats sur la constitution d'une union politique européenne, qui, pour certains, devrait prendre une forme fédérale, l'éclatement de la fédération yougoslave ou encore la demande d'adhésion de la Fédération suisse à la CEE soulèvent une multitude d'interrogations auxquelles le livre ne saurait répondre. L'ampleur de ces transformations a, en effet, bouleversé le contexte dans lequel la question fédérale est aujourd'hui posée. On ne saurait évidemment faire grief de ses manques à l'auteur, d'autant que sur bien des points son travail apporte à l'analyse de la question des relations internationales pour une fédération des éléments tout à fait éclairants.

Il souligne à juste titre l'imprécision de la notion de «politique étrangère», qu'on l'explique par l'accroissement des dimensions internationales des politiques intérieures ou par l'accès de multiples lieux de pouvoir à un cadre extra-étatique. L'insuffisance théorique des définitions juridiques s'accroît du constat empirique que «rien n'impose que l'autorité qui a le pouvoir d'engager internationalement l'État ait aussi celui